



TRAVAUX EN COURS DANS MELUN

N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2024.1475 du 11/12/2024	Du 12/12/2024 au 11/12/2026 Avenue et place Galliéni	Pose de massifs béton pour branchement provisoire	SACR pour la SPL – Melun Val de Seine	Pour information Circulation routière place et avenue Galliéni pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 11/12/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.306 du 14/03/2025	Du 17/03/2025 au 06/07/2030 Rue Séjourné et passage de la Gare	Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal	INEO, NGE GC et SNCF G&C pour la SNCF Gares et Connexions, DexGIF	Pour information Circulation routière rue Séjourné et passage de la Gare pourra être interdite ou sera interdite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule sera interdit rue Séjourné et passage de la Gare à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 06/07/2030. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux. Déviation piétonne avec accessibilité PMR au sud de la Gare également mise en place.
2025.956 du 14/08/2025	Du 18/08/2025 au 31/12/2027 3 rue de Belle Ombre	Approvisionnements et de livraisons pour la construction d'un collège	BOUYGUES BATIMENT IDF pour le Département de Seine et Marne	Pour information Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit rue de Belle Ombre sur plusieurs places pour permettre l'accès aux différents véhicules de chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/12/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux. LIVRAISONS : <u>En ce qui concerne les livraisons poids-lourds, il ne sera autorisé qu'un poids-lourd à la fois. Les poids-lourds en attente de livraisons devront obligatoirement stationner en dehors de la zone de travaux.</u> <u>Les livraisons par poids lourd sont interdites entre 08h00 et 09h00, 11h30 et 14h30, ainsi que de 16h00 à 17h00 (entrées et sorties des élèves. Elles doivent obligatoirement s'effectuer dans le sens de circulation de la rue de Belle Ombre et repartir par la rue de Dammarie puis le boulevard Chamblain.</u>



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1013 du 02/09/2025	Du 08/09/2025 au 31/07/2026 suivant les recommandations du service Voirie de la Ville Avenues Marc Jacquet, du Général Patton, Georges Pompidou et boulevard urbain	Aménagement du TZEN 2	Groupement d'entreprises EUROVIA (mandataire du groupement), JEAN LEFEBVRE, COGNAC TP et SIGNATURE (signalisation) pour le Conseil Départemental de Seine-et-Marne	Pour information Selon le phasage et le planning prévisionnel présenté par le groupement : - <u>avenue Marc Jacquet</u> : Circulation routière réduite d'une voie dans chaque sens. L'accès principal à l'Hôpital interdit dans le sens Ouest/Est pendant la période indiquée. - <u>avenue du Général Patton</u> : l'accès au Boulevard Urbain depuis l'avenue du Général Patton interdit depuis le carrefour rue Alcide Gasperi/rue Jules Ferry/avenue du Général Patton pendant la période indiquée. - <u>avenue Georges Pompidou</u> : l'avenue Georges Pompidou interdite à la circulation entre le Boulevard Urbain et l'avenue Saint Exupéry de nuit pendant la période indiquée. - <u>boulevard Urbain</u> : la traversée du giratoire « Beaugard » dans les sens Nord/Sud et Sud Nord, dans les sens Ouest/Est et Est/Ouest interdite durant la période indiquée. Seuls les mouvements Nord vers l'Ouest et Sud vers l'Est seront autorisés. Circulation routière du boulevard urbain initialement en deux fois deux voies réduite à deux fois une voie dans le sens Est/Ouest et déviée vers le Nord à partir du giratoire de l'Europe pour le sens Ouest/Est selon les dates prévisionnelles du planning. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Déviations pour les piétons mises en place de part et d'autre du chantier. Pendant chaque phase et en cas de coupures de circulation, des déviations pour les usagers seront mises en œuvre. Stationnement interdit aux abords immédiats du chantier sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/07/2026. Les matériels de protection et d'interdiction d'accès des zones de chantier seront installés et maintenus en état par les entreprises intervenantes de jour comme de nuit pendant toute la durée des travaux.
2025.1092 du 18/09/2025	Du 15/09/2025 au 31/08/2026 RD 606 - avenue du Général Leclerc et place de l'Ermitage	Aménagement de la gare routière sud	JEAN LEFEBVRE, STRF et ELEMENT TECHNOLOGY pour la SPL Melun Val de Seine	Pour information Circulation routière : - sur la RD 606 - avenue du Général Leclerc réduite d'une voie la plus à droite devant la place de l'Ermitage (création quai Bus), - rue Daubigny interdite durant les travaux et réservée le dimanche pour le marché, - place de l'Ermitage interdite excepté pour les piétons, - rue Rosa Bonheur interdite, - avenue Armand de la Rochette entre l'avenue du Général Leclerc et la rue Rosa Bonheur réduite d'une voie, - avenue Armand de la Rochette entre la rue Rosa Bonheur et la rue Daubigny interdite. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Le balisage de protection sera fait par GBA.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1092 du 18/09/2025	Du 15/09/2025 au 31/08/2026 RD 606 - avenue du Général Leclerc et place de l'Ermitage	Aménagement de la gare routière sud	JEAN LEFEBVRE, STRF et ELEMENT TECHNOLOGY pour la SPL Melun Val de Seine	<u>Pour information</u> Stationnement interdit place de l'Ermitage, rue Rosa Bonheur, rue Daubigny et avenue Armand de la Rochette sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/08/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1146 du 29/09/2025	Du 29/09/2025 au 02/10/2026 8 avenue de Meaux	Travaux avec une emprise du domaine public pour la réalisation d'une construction immobilière	P & B CONSTRUCTION pour la Société DOMUCI	<u>Pour information</u> Circulation routière avenue de Meaux pourra être réduite pour : - réaliser une zone de déchargement sur la rue des Mézereaux, - interdite aux poids lourds rue des Mézereaux devant le Groupe Scolaires aux heures d'affluence, - pour la mise en place d'une clôture de chantier sur le domaine public avec protection des arbres de l'avenue de Meaux. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit devant l'entrée du Cimetière rue des Mézereaux sur 5 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au vendredi 02/10/2026. Déviation piétonne avec passage piétons provisoire mise en place de part et d'autre du chantier.
2025.1464 du 18/12/2025	Du 02/10/2025 AU 30/06/2026 Quai du Maréchal Foch	Installation de chantier pour création d'un réseau de chauffage urbain	CALORIA pour la Ville	<u>Pour information – arrêté 2025.1150 du 30/09/2025 prorogé</u> Schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit promenade de Vaux sur 10 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/06/2026. Déviation piétonne avec passage piétons provisoire mise en place de part et d'autre du chantier.
2025.1255 du 23/10/2025	Du 03/11/2025 au 04/06/2027 Rue René Coty	Réhabilitation du quartier Beauregard dans le cadre du NPNRU	Service Renouveau Urbain / GUSP pour la Ville	<u>Pour information</u> Circulation routière rue René Coty interdite aux Poids Lourds : - entre l'avenue Georges Pompidou et le square Beauregard dans les deux sens de circulation excepté pour les Bus, - entre l'avenue du Général Patton et le square Beauregard dans les deux sens de circulation excepté pour les bus et les engins de chantier. Cette interdiction de circulation ne concerne pas les véhicules de collecte de déchets ménagers et de secours. Stationnement de tout véhicule interdit rue René Coty sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 04/06/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1179 du 02/10/2025	Du 03/11/2025 au 13/11/2026 Contre allée de la voie bus de la rue André Barchou	Réhabilitation de la gare voyageurs SNCF	NGE GC pour la SNCF	Pour information Circulation routière sur la contre allée de la voie bus de la rue André Barchou interdite par clôture de chantier et réservée à la SNCF. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 13/11/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1258 du 23/10/2025	Du 03/11/2025 au 30/06/2026 Place de l'Ermitage, rue de l'Industrie, rue Daubigny, passage de la Gare, avenue Armand de la Rochette, rue Rosa Bonheur	Réhabilitation du réseau d'eau potable et d'assainissement avec ou sans tranchée dans le cadre de l'aménagement de la gare routière sud	GAIA TP, SADE TRAVAUX SPECIAUX et LIMOUSINE pour la CAMVS	Pour information Suivant l'avancement de la phase des travaux et du chantier, la circulation routière sera : - alternativement interdite rue Daubigny, avenue Armand de la Rochette entre la rue Rosa Bonheur et la rue Daubigny, rue de l'Industrie entre le passage de la Gare et la place de l'Ermitage, carrefour de la rue Daubigny / passage de la Gare, - réduite par demi-chaussée avenue Armand de la Rochette entre l'avenue du Général Leclerc et la rue Rosa Bonheur, - réduite par demi-chaussée avenue du Général Leclerc <u>de 20h00 à 05h00, du 03/11/2025 au 07/11/2025.</u> Déviations mises en place par les rues adjacentes. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Stationnement de tout véhicule interdit à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/06/2026: - place de l'Ermitage du numéro 1 au 5 pour l'installation de la base vie et le stockage des matériels et matériaux de chantier et sur plusieurs places devant le 11, - rue Daubigny, avenue Armand de la Rochette, rue de l'Industrie entre le passage de la Gare et la place de l'Ermitage, au carrefour de la rue Daubigny / passage de la Gare au droit du chantier. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1333 du 12/11/2025	Du 13/11/2025 au 30/06/2026 8 rue Daubigny et 9 place de l'Ermitage	Création de deux aires de livraisons temporaires	MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT	Pour information Circulation routière rue Daubigny et place de la l'Ermitage pourra être réduite. Stationnement de tout véhicule interdit et réservé aux livraisons devant le 8 rue Daubigny et le 09 place de l'Ermitage à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1417 du 01/12/2025	Du 01/12/2025 au 29/09/2026 8 avenue de Meaux	Alimentation électrique aérienne avec poteaux pour le chantier	P&B CONSTRUCTION pour la Société DOMUCI	Pour information Circulation routière avenue de Meaux pourra être réduite pour l'installation des poteaux. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit pendant toute la durée de l'installation sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/09/2026. Déviation piétonne avec passage piétons provisoire mise en place de part et d'autre du chantier.
2025.1433 du 04/12/2025	Du 04/12/2025 au 30/06/2026 Rue Daubigny	Interdiction de la circulation et du stationnement les dimanches sur la rue de Daubigny, à l'exception des véhicules des exposants du marché	La Ville	Pour information Du 04/12/2025 au 30/06/2026, de 06h00 à 16h00, circulation routière rue Daubigny entre la place de l'Ermitage et le passage de la Gare interdite et réservée aux exposants du marché du dimanche. Stationnement rue Daubigny entre la place de l'Ermitage et le passage de la Gare interdit sur la totalité des places de la rue et réservé aux exposant, tous les samedis à partir de 22h00 au dimanche 17h00, jusqu'au 30/06/2026..
2025.1491 du 26/12/2025	Du 05/01/2026 au 31/12/2026 rue du Miroir, rue Carnot, rue Paul Doumer, place Saint-Jean, rue René Pouteau, rue Guy Baudoin, rue Eugène Briaïs, rue des Potiers, rue Saint-Aspais, rue du Général de Gaulle, rue Bancel, rue de l'Eperon, boulevard Gambetta, rue au Lin, rue du Presbytère, rue Jacques Amyot, rue Vaugrain, rue de la Vannerie, rue de Boissettes, rue des Cloches, boulevard Victor Hugo, quai Pasteur, place la Porte de Paris, rue des Fossés, rue Platrière, rue Contrescarpe, rue de l'Abreuvoir, quai du Maréchal Foch, rue de l'Abreuvoir, allée du Marché, rue Gaillardon ainsi que dans les rues du secteur de l'île Saint- Etienne	Maintenance de la sono de la Ville	EXO-LIGHT pour la Ville	Pour information Suivant l'avancement du chantier, la circulation routière pourra être interdite ou réduite rue du Miroir, rue Carnot, rue Paul Doumer, place Saint-Jean, rue René Pouteau, rue Guy Baudoin, rue Eugène Briaïs, rue des Potiers, rue Saint-Aspais, rue du Général de Gaulle, rue Bancel, rue de l'Eperon, boulevard Gambetta, rue au Lin, rue du Presbytère, rue Jacques Amyot, rue Vaugrain, rue de la Vannerie, rue de Boissettes, rue des Cloches, boulevard Victor Hugo, quai Pasteur, place de la Porte de Paris, rue des Fossés, rue Platrière, rue Contrescarpe, rue de l'Abreuvoir, quai du Maréchal Foch, rue de l'Abreuvoir, allée du Marché, rue Gaillardon ainsi que dans les rues du secteur de l'île Saint-Etienne. Les interventions dans l'hyper-centre devront être faites uniquement les lundis (jours de fermeture pour la plus grande majorité des commerçants). Pour les interventions sur le secteur du Mail Gaillardon, celle-ci ne devront pas être faites les mercredis et samedis jours de marché. Selon l'avancement et les besoins des interventions, stationnement de tout véhicule interdit dans l'emprise du chantier et sur l'ensemble des voies énumérées ci-dessus à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/12/2026. Déviation piétonne sera mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.61 du 21/01/2026	Du 26/01/2026 au 30/09/2027 90, avenue du Général Patton / rue du Docteur Calmette / square Alexandre Ribot / avenue de Corbeil	Alimentation de chantier (tarif jaune)	RH CONSTRUCTION pour le ALSEI	Pour information Circulation routière pourra être réduite et alternée par hommes trafic pour la pose et dépose des blocs. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/09/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.74 du 23/01/2026	Du 26/01/2026 au 25/06/2027 Avenue du Général Patton	Installation d'une base vie de 13 modules	RH CONSTRUCTION pour le ALSEI	Pour information Circulation routière avenue du Général Patton pourra être réduite et alternée par hommes trafic lors de l'installation et de la dépose des modules. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit avenue du Général Patton à la hauteur du bâtiment de la Crèche Les Dauphins sur 8 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 25/06/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1467 du 18/12/2025	Les 02/02, 02/03, 30/03, 04/05 et 01/06/2026 50 rue Saint-Aspais	Contrôle périodique mensuel avec une nacelle	ATTILA PROVINS pour CENTURY 21	Pour information Circulation routière rue Saint-Aspais pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 01/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.89 du 28/01/2026	Du 02/02/2026 au 30/04/2027 1, 3 et 5 cours de la Reine Blanche	Réhabilitation du bâtiment en ITE et réfection du SOL	RENOCO pour le Cabinet Montesquieu	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. L'escalier donnant sur la berge de Seine devra rester accessible. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 1,3 et 5 cours de la Reine Blanche sur 5 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/04/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.80 du 28/01/2026	Du 02/02/2026 au 29/05/2026 Quai de la Reine Blanche	Génie civil pour alimentation des bornes marinières	EUROVIA pour HAROPA PORT	Pour information Circulation routière sur le quai de la Reine Blanche pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit quai de la Reine Blanche sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.325 du 20/03/2026	Du 21/03/2026 au 27/08/2027 Route de Brie	Construction du nouveau réservoir de Montaigu	URBAINE DE TRAVAUX (Mandataire), AURA TP	<u>Pour information</u> Les entreprises URBAINE DE TRAVAUX, AURA TP, FRANKI FONDATION, FREYSSINET et PRS sont autorisées à emprunter le chemin d'accès communal aux sites de la CAMVS et de l'antenne TDF depuis le rond-point Beauregard. Les entreprises doivent se rapprocher du Service des Espaces Verts de la Ville pour obtenir une autorisation pour l'élagage des éventuelles branches pour le passage de la Foreuse. Le schéma de balisage devra être respecté. Les entreprises devront mettre en place les clôtures de chantier en périphérie de la zone de travaux. Les entreprises devront obligatoirement fermer le site tous les soirs en fin de chantier afin d'éviter tous dépôts sauvages. Les prescriptions définies ci-dessus sont valables à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 27/08/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.269 du 06/03/2026	Du 23/03/2026 au 05/06/2026 Quai Pasteur, boulevard Victor Hugo, rue Jacques Amyot, rue au Lin, rue et place Vaugrain, rue du Presbytère, rue Saint- Aspais, rue Barthel et rue de la Vannerie	Renouvellement du réseau gaz	ECR pour GRDF	<u>Pour information</u> Circulation routière : - pourra être réduite par K16 rue Saint-Aspais, - réduite d'une voie quai Pasteur, de nuit de 21h00 à 06h00, - interdite boulevard Victor Hugo dans le sens montant, - interdite excepté pour les riverains et commerçants, rue Barthel, rue Jacques Amyot, rue au Lin, rue et place Vaugrain, rue du Presbytère et rue de la Vannerie. Déviations mises en place par les rues adjacentes. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit quai Pasteur, boulevard Victor Hugo, rue Jacques Amyot, rue au Lin, rue et place Vaugrain, rue du Presbytère, rue Saint-Aspais, rue Barthel et rue de la Vannerie sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 05/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.329 du 20/03/2026	Du 23/03/2026 au 24/03/2028 16 route de Nangis	Raccordement de chantier avec 10 blocs poteaux	DROUET pour ENEDIS	<u>Pour information</u> Circulation routière route de Nangis pourra être réduite pendant l'installation. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 16 route de Nangis sur plusieurs places pendant la durée totale des travaux de mise en place des blocs à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 24/03/2028. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux. L'emprise des blocs doit respecter les passages PMR.
2026.268 du 06/03/2026	Du 01/04/2026 au 01/06/2026 quai de la Courtille et pont du Maréchal de Lattre de Tassigny	Création d'un réseau de chauffage urbain	NORD EST TP CANALISATION pour CALORIA	<u>Pour information</u> Piste cyclable neutralisée sur le pont du Maréchal de Lattre de Tassigny entre le quai de la Courtille et le quai Alsace Lorraine. En raison des travaux, l'accès aux berges de Seine par les quais sera interdit (piétons et véhicules) au droit du chantier. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit quai de la Courtille sur 10 places (installation de la base et stockage de matériels) à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 01/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.352 du 31/03/2026	Du 07/04/2026 au 12/06/2026 Rue des Castors et rue Ampère	Création de réseau de chauffage urbain	FCTP et FAREMI pour CALORIA	Pour information Du 07/04/2026 au 07/05/2026, de 07h30 à 17h30, circulation routière rue des Castors entre la place des Trois Horloges et la rue Ampère interdite par panneaux réglementaires et / ou hommes trafic et déviée par les rues adjacentes. Du 22/04/2026 au 12/06/2026, de 07h30 à 17h30, circulation routière rue Ampère entre la rue Edmond Michelet et la rue des Castors interdite et déviée par les rues adjacentes. Du 07/04/2026 au 12/06/2026, pour les riverains des rues des Castors et Ampère, tronçons impactés par les travaux : - l'accès à leur propriété sera maintenu pendant les heures de chantier, - circulation sera rétablie en sens unique en dehors des heures de travaux, soit de 17h30 à 07h30. Schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue des Castors entre la place des Trois Horloges et la rue Ampère et rue Ampère entre la rue Edmond Michelet et la rue des Castors sur la totalité des places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 12/06/2026.
2026.534 du 06/05/2026	Du 09/04/2026 au 22/05/2026 (pas de travaux les mercredis jours de marché) Rue de l'Abreuvoir / allée du Marché	Scellement et pose d'un journal électronique	ZIPPER PUB pour LUMIPLAN	Pour information – arrêté 2026.423 du 14/04/2026 prorogé Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit allée du Marché sur deux places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 22/05/2026. Une déviation piétonne sera mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.429 du 14/04/2026	Du 13/04/2026 au 31/07/2026 Route de Voisenon	Réhabilitation des réseaux d'assainissement dans le cadre des travaux d'aménagement du TZEN 2	E.TP., SETA ENVIRONNEMENT, SADE TRAVAUX, SNAVEB et OPAL pour la CAMVS	Pour information Circulation routière route de Voisenon pourra être réduite et alternée par panneaux réglementaires et / ou feux tricolores et / ou hommes trafic et / ou déviée par le stationnement existant. Circulation routière rue La Fontaine interdite entre le numéro 8 de la rue La Fontaine et la route de Voisenon. Circulation routière au carrefour de l'avenue de Meaux / route de Voisenon alternée par feux tricolores et hommes trafic de 09h00 à 16h00. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit route de Voisenon et rue La Fontaine sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/07/2026.
2026.424 du 14/04/2026	Du 15/04/2026 au 29/05/2026 3 rue Barthel	Emprise ponctuelle sur le stationnement pour faciliter les manœuvres des PL	ART TOIT pour le Département, Direction des Transports	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Circulation réduite par hommes trafic uniquement lors de la manœuvre des PL afin d'accéder au bâtiment du 3 rue Barthel. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit face au 3 rue Barthel sur 6 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.451 du 17/04/2026	Du 17/04/2026 au 25/05/2026 Avenue du Général Leclerc RD606	Construction d'un local chauffeur dans le cadre de l'aménagement de la gare routière sud	SITMAM pour la SPL MELUN VAL DE SEINE AMENAGMEENT	Pour information L'entreprise STAMM est autorisée à décharger ponctuellement des matériels avec une réduction temporaire de la voie la plus à droite sur 30 mètres de l'avenue du Général Leclerc RD 606 à la hauteur de la Gare Routière Sud depuis l'avenue Armand de la Rochette. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 26/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.321 du 20/03/2026	Du 20/04/2026 au 15/05/2026 10 rue Dajot	Génie civil et aérien avec une nacelle pour raccordement	DIS TP pour ENEDIS	Pour information Circulation routière rue Dajot entre le quai du Maréchal Joffre et le boulevard Henri Chapu pourra être réduite ou interdite excepté pour les riverains et les services de collecte du SMITOM. Déviation mise en place par les rues adjacentes et par le stationnement existant. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté Stationnement de tout véhicule interdit devant le 10 rue Dajot sur 5 places et face au 10 rue Dajot sur 5 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 15/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.443 du 16/04/2026	Du 20/04/2026 au 03/07/2026, Rue du Président Despatys	Création d'un réseau de chauffage urbain	FCTP pour FAREMI	Pour information Suivant l'avancement du chantier, circulation routière rue du Président Despatys réduite et alternée par feux tricolores de 07h30 à 17h30 : phase 1 : du 20/04/2026 au 22/05/2026 : rue du Président Despatys entre la rue Edmond Michelet et la rue de Sampigny, phase 2 : du 26/05/2026 au 03/07/2026 : rue du Président Despatys entre la rue de Sampigny et la rue Saint-Louis. L'accès des riverains à leur propriété sera maintenu pendant les heures de chantier, Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue du Président Despatys entre la rue Edmond Michelet et la rue Saint-Louis sur la totalité des places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 03/07/2026.
2026.527 du 06/05/2026	Du 20/04/2026 au 12/06/2026 2 rue du Four	Reprise d'un branchement électrique	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour ENEDIS	Pour information – arrêté 2026.444 du 16/04/2026 Circulation routière rue du Four pourra être réduite. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue du Four sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 12/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.446 du 16/04/2026	Du 23/04/2026 au 15/05/2026 Route de Nangis angle RD605	Génie civil pour création d'un branchement électrique	ECR pour ENEDIS	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit route de Nangis sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 15/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.533 du 06/05/2026	Du 27/04/2026 au 19/06/2026 Rond-point de l'Europe	Génie civil pour un raccordement électrique	ECR pour ENEDIS	Pour information – arrêté 2026.457 du 17/04/2026 prorogé Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 19/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.458 du 17/04/2026	Du 27/04/2026 au 22/05/2026 2 boulevard Charles Gay	Génie civil pour raccordement de deux coffrets électriques	ECR pour ENEDIS	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit face au 1 boulevard Charles Gay sur 6 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 22/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.535 du 06/05/2026	Du 27/04/2026 au 15/05/2026, de 09h00 à 16h00 Rond-point du Champ de Foire côté N105	Restauration d'un regard	VEOLIA EAU pour leur compte	Pour information – arrêté 2026.483 du 24/04/2026 prorogé Circulation routière au niveau du rond-point du champ de Foire pourra être réduite. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 15/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.456 du 17/04/2026	Du 27/04/2026 au 22/05/2026 13 rue René Pouteau	Génie civil pour raccordement GAZ	TPSM pour GRDF	Pour information Circulation routière rue René Pouteau pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue René Pouteau sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 22/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.459 du 17/04/2026	Du 27/04/2026 au 15/05/2026 Place de l'Ermitage, rue Daubigny, rue de l'Industrie, rue Rosa Bonheur, rue Séjourné, avenue Armand de la Rochette, passage de la Gare, rue André Barchou, rue Dajot, avenue de la Libération et avenue Galliéni	Sondages géotechniques	GINGER CEBTP pour la SPL MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT	Pour information Circulation routière place de l'Ermitage, rue Daubigny, rue de l'Industrie, rue Rosa Bonheur, rue Séjourné, avenue Armand de la Rochette, passage de la Gare, rue André Barchou, rue Dajot, avenue de la Libération et avenue Galliéni pourra être réduite temporairement par panneaux réglementaires et / ou hommes trafic. Stationnement de tout véhicule interdit place de l'Ermitage, rue Daubigny, rue de l'Industrie, rue Rosa Bonheur, rue Séjourné, avenue Armand de la Rochette, passage de la Gare, rue André Barchou, rue Dajot, avenue de la Libération et avenue Galliéni sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 15/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.484 du 24/04/2026	Du 28/04/2026 au 29/05/2026 38 boulevard de Maincy	Sondages géotechniques	INFRANEO pour CALORIA	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit boulevard de Maincy sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.523 du 06/05/2026	Du 04/05/2026 au 29/05/2026 2 rue du Président Despatys	Réalisation d'un branchement gaz	TPSM pour GRDF	Pour information Circulation routière rue du Président Despatys pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit rue du Président Despatys sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.526 du 06/05/2026	Du 11/05/2026 au 12/06/2026 Bois de Montaigu	Ouverture d'une fouille pour alimentation d'un coffret remBT et une armoire C4	AZTP pour ENEDIS	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule sera interdit sur plusieurs 12/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.524 du 06/05/2026	Du 11/05/2026 au 22/05/2026, de 10h00 à 15h00 Rue Saint-Ambroise (RD415)	Raccordement de la fibre dans une chambre Télécom	CIRCET pour ORANGE	Pour information Circulation routière rue Saint-Ambroise réduite d'une voie. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 31 rue Saint-Ambroise sur 3 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 22/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.525 du 06/05/2026	Du 11/05/2026 au 12/06/2026, de 09h00 à 16h00 Chemin du Bas des Trois Moulins	Raccordement adduction eau potable	VEOLIA EAU pour la Ville	Pour information – note aux riverains faite Circulation routière chemin du Bas des Trois Moulins interdite par panneaux réglementaires et / ou hommes trafic. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 12/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.539 du 06/05/2026	Du 11/05/2026 au 15/05/2026 40-42 rue de Dammarie	Réparation d'une fuite sur un branchement AEP	VEOLIA EAU pour leur compte	Pour information Circulation routière rue de Dammarie réduite d'une voie et alternée par panneaux réglementaires ou hommes trafic. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au vendredi 15/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux
2026.540 du 06/05/2026	Du 11/05/2026 au 12/06/2026 Rue de l'Ecluse	Génie civil pour extension du réseau électrique	CJL EVOLUTION pour ENEDIS	Pour information Circulation routière rue de l'Ecluse réduite d'une voie et déviée par le stationnement existant. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit rue de l'Ecluse sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 12/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.541 du 06/05/2026	Du 11/05/2026 au 12/06/2026 24 ter rue Albert Moreau	Génie civil pour extension du réseau électrique	CJL EVOLUTION pour ENEDIS	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 24 ter rue Albert Moreau sur 6 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 12/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.532 du 06/05/2026	Du 11/05/2026 au 12/06/2026 266 avenue de la Ferme	Génie civil pour création d'adduction AEP	ESTP pour la CAMVS	Pour information Circulation routière avenue de la Ferme interdite sur 2 jours durant la période des travaux. Une déviation sera mise en place par les rues adjacentes. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit avenue de la Ferme sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au vendredi 12/06/2026 Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.529 du 06/05/2026	Du 11/06/2026 au 05/06/2026 Rue Alcide de Gasperi	Intervention sur le réseau HTA / BT	TPF pour ENEDIS	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule rue Alcide de Gasperi interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 05/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.526 du 06/05/2026	Du 11/05/2026 au 12/06/2026 Bois de Montaigu	Ouverture d'une fouille pour alimentation d'un coffret remBt et une armoie C4	AZTP pour ENEDIS	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 12/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.537 du 06/05/2026	Du 11/05/2026 au 29/05/2026 Square Blaise Pasc//al	Reprises ponctuelles des bordures et enrobés	LINGEHELD pour HABITAT 77	Pour information Circulation routière square Blaise Pascal pourra être réduite ou interdite excepté pour les riverains et services. Déviation mise en place par les rues adjacentes ou le stationnement existant. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit square Blaise Pascal sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.562 du 13/05/2026	Les nuits du 12/05/2026 au 29/05/2026, de 21h00 à 05h00 Route de Voisenon	Recherche du réseau d'assainissement par l'intérieur	SADE TRAVAUX SPECIAUX pour la CAMVS	Pour information Circulation routière au carrefour route de Voisenon / avenue de Meaux interdite. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit route de Voisenon sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/05/2026.
2026.572 du 13/05/2026	Du 18/05/2026 au 12/06/2026 16 chemin du Bas des Trois Moulins	Génie civil pour raccordement de deux coffrets électriques	EESM pour ENEDIS	Pour information Circulation routière chemin du Bas des Trois Moulins pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit face au 16 chemin du Bas des Trois Moulins sur 4 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 12/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.567 du 13/05/2026	Du 18/05/2026 au 29/05/2026, travaux de jour de 09h00 à 16h00 pour le branchement et les travaux préparatoires bruyants, de nuit de 20h00 à 05h00 pour le terrassement Carrefour de la rue Bancel / rue du Général de Gaulle / rue des Fossés	Renouvellement du réseau gaz	ECR pour GRDF	Pour information – boitage auprès des riverains et commerçants faite par l'entreprise Circulation routière : - interdite rue du Général de Gaulle entre la rue Contrescarpe et la rue Bancel, - pourra être réduite rue Platrière avec suppression du stationnement pour les VL, - réduite d'une voie rue Bancel et rue des Fossés, Déviations mises en place par les rues adjacentes et le stationnement existant. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.568 du 13/05/2026	Les nuits du 18/05/2026 au 22/05/2026 de 23h00 à 05h00 Angle rue des Fossés / rue Saint-Louis	Renouvellement du réseau gaz	ECR pour GRDF	Pour information – boitage auprès des riverains et commerçants faite par l'entreprise Circulation routière rue des Fossés interdite et déviée par les rues du Président Despatys et la rue Saint-Barthélémy. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 22/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.566 du 13/05/2026	Du 18/05/2026 au 29/05/2026, de 09h00 à 16h00 Boulevard Victor Hugo, rue Saint-Barthélémy, rue Saint-Louis, rue Louviot et rue des Fossés	Carottages pour analyse amiante / HAP	DOMOBAT pour leur compte	Pour information Circulation routière boulevard Victor Hugo, rue Saint-Barthélémy, rue Saint-Louis, rue Louviot et rue des Fossés pourra être réduite ponctuellement. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.528 du 06/05/2026	Du 18/05/2026 au 26/06/2026 Avenue Charles Peguy à la hauteur de la chaufferie	Génie civil sur le réseau gaz	ECR pour GRDF	Pour information Circulation routière avenue Charles Peguy pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 26/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.573 du 13/05/2026	Le 18/05/2026 ou le 15/06/2026 24 rue Robert Schuman	Opération de levage de matériel en terrasse	ATM LEVAGE pour MESAUTORS	Pour information Circulation routière rue Robert Schuman pourra être réduite et alternée par hommes trafic. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Vitesse limitée à 10 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit au droit du 24 rue Robert Schuman sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 15/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.563 du 13/05/2026	Les nuits du 18/05/2026 au 29/05/2026, de 21h00 à 06h00 25-27 rue Saint-Ambroise	Tirage et raccordement à la fibre	ENSIO pour BOUYGUES TELECOM	Pour information Circulation routière rue Saint-Ambroise réduite d'une voie par panneaux réglementaires. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 25-27 rue Saint-Ambroise sur 3 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.538 du 06/05/2026	Du 18/05/2026 au 12/06/2026, travaux préparatoires de jour sur trottoirs, de 09h00 à 16h00 travaux de terrassement de nuit sur chaussée et trottoirs, de 22h00 à 06h00 Avenue Thiers	Terrassement sur réseau HTA et BT	TPF pour ENEDIS	Pour information – information riverains faite Pour les travaux préparatoires de jour de 09h00 à 16h00, ces derniers se feront sur trottoirs. Pour les travaux de terrassement de nuit sur chaussée et trottoirs de 22h00 à 06h00, la circulation routière avenue Thiers pourra être réduite par panneaux réglementaires, en se référant au CF4-10 du manuel de chantier qui pourront être remplacés par des K5A par K5C, et rajouter un KD10 et une remorque FLR. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Suivant les besoins du chantier et l'avancement des travaux, stationnement de tout véhicule interdit avenue Thiers sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 12/0/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.570 du 13/05/2026	Du 18/05/2026 au 29/05/2026 Route de Voisenon	Sondages	TPSM pour GRDF	Pour information Circulation routière route de Voisenon entre l'avenue de Meaux et rue La Fontaine pourra être réduite par panneaux réglementaires et / ou hommes trafic. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit route de Voisenon sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/05/2026.
2026.571 du 13/05/2026	Une nuit entre le 20/05/2026 et le 22/05/2026, de 22h00 à 06h00 11 rue Saint-Liesne	Réfection d'un branchement électrique en façade	ENEDIS pour leur compte	Pour information Circulation routière rue Saint-Liesne pourra être réduite d'une voie et alternée par hommes trafic. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 22/05/2026.
2026.542 du 06/05/2026	Les nuits du 20/05/2026 au 22/05/2026, de 21h00 à 06h00 22-24 rue Saint-Liesne	Travaux en aérien avec une nacelle sur réseau Télécom	CIRCET pour Monsieur SOUMAILIA	Pour information Circulation routière rue Saint-Liesne réduite d'une voie et alternée par feux tricolores. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 22/05/2026.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.565 du 13/05/2026	Du 21/05/2026 au 27/05/2026, pour la livraison et du 17/08/2026 au 21/08/2026, pour la reprise du matériel de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 45 rue Saint-Liesne	Livraison d'une base vie, d'une citerne à eau et d'un container de stockage	EVEHA pour leur compte	<u>Pour information</u> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. L'entreprise EVEHA est autorisée à effectuer la livraison et le retrait des matériels pour le chantier situé 45 rue Saint-Liesne à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 21/08/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.564 du 13/05/2026	Les nuits du 22/05/2026 au 23/05/2026 et du 29/05/2026 au 30/05/2026, de 21h00 à 05h00 7 avenue Thiers	Remplacement de cadre et de dalle d'une chambre Télécom	AA GROUP pour ORGANGE	<u>Pour information – information riverains faite</u> Circulation routière avenue Thiers réduite d'une voie. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit avenue Thiers sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.561 du 13/05/2026	Le 22/05/2026 1 rue Saint-Etienne	Installation d'une borne chèque	MANUEM IDF pour la Banque BNP PARIS BAS	<u>Pour information</u> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant 1 rue Saint-Etienne sur 6 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 22/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.530 du 06/05/2026	Du 26/05/2026 au 29/05/2026, de 10h00 à 15h00 29 rue Saint-Ambroise	ouverture d'une chambre Télécom pour raccordement à la fibre	CIRCET pour ORANGE	<u>Pour information</u> Circulation routière rue Saint-Ambroise réduite d'une voie. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 29 rue Saint-Ambroise sur 3 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.569 du 13/05/2026	Du 26/05/2026 au 29/05/2026 Rue des Fossés	Ouvertures ponctuelles pour renouvellement réseau gaz	ECR pour GRDF	<u>Pour information – boitage auprès des riverains et commerçants faite par l'entreprise</u> Circulation routière rue des Fossés pourra être réduite et déviée par le stationnement existant. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur la totalité des places suivant l'avancement du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/05/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.531 du 06/05/2026	Du 15/06/2026 au 26/06/2026, de 09h00 à 16h00 Rue Bancel, rue du Général de Gaulle et avenue de Meaux	Sondages et prélèvements dans le cadre des travaux d'aménagement du TZEN 2	GINGER CEBTP et AGILIS pour le Département de Seine-et-Marne	Pour information Circulation routière rue Bancel, rue du Général de Gaulle et avenue de Meaux réduite par panneaux réglementaires et / ou hommes trafic. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue Bancel, rue du Général de Gaulle et avenue de Meaux sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 26/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.560 du 13/05/2026	Du 22/06/2026 au 23/06/2026 24 bis avenue du Général Patton	Opération de maintenance sur une antenne GSM	MS LEVAGE pour MESAUTORS	Pour information Circulation routière avenue du Général Patton éduite d'une voie et alternée par hommes trafic. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 24 bis avenue du Général Patton sur 10 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 23/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2026.455 du 17/04/2026	Les 06/07, 03/08 et 07/09/2026 50 rue Saint-Aspais	Contrôle périodique mensuel avec une nacelle	ATTILA PROVINS pour CENTURY 21	Pour information Circulation routière rue Saint-Aspais pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 07/09/2026 Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.